



Conseil de sécurité CS/8535

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil de sécurité
5282^e séance – matin

L'ENQUÊTE SUR L'ASSASSINAT DE RAFIK HARIRI DOIT SE POURSUIVRE, EXPLIQUE DETLEV MEHLIS AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

En présence du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et des représentants libanais et syrien, le Conseil de sécurité a entendu ce matin Detlev Mehlis, le Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante créée par la résolution 1595 (2005) et chargée d'aider les autorités libanaises à enquêter sur l'attentat du 14 février dernier qui a coûté la vie au Premier Ministre libanais Rafik Hariri et à 22 autres personnes. Cette enquête n'est pas encore terminée et doit dès lors se poursuivre, a indiqué M. Mehlis, expliquant qu'une enquête aussi complexe peut nécessiter des mois, voire des années. Une fois l'enquête terminée, c'est aux autorités libanaises qu'il appartiendra de déterminer la nature et le lieu de tout mécanisme judiciaire à mettre en place, a-t-il indiqué. Notant que le mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante avait d'ailleurs été prorogé jusqu'au 15 décembre, ce qui a été salué par le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et des émigrants du Liban, Boutros Assaker, le Chef de la Commission d'enquête a invité la Syrie à profiter de cette prorogation pour accroître sa coopération et pour mener sa propre enquête sur l'assassinat de M. Hariri de manière ouverte et transparente.

M. Mehlis n'a pas souhaité s'étendre davantage sur les conclusions de son rapport rendu public mercredi dernier, qui indique notamment que des Libanais et des Syriens ont été impliqués dans l'attentat terroriste du 14 février, et que cet assassinat a été perpétré par un groupe très sophistiqué et disposant de ressources et de moyens considérables. Il a en revanche tenu à signaler au Conseil qu'il avait tenu à garantir un certain équilibre géographique au sein de sa Commission, ce qui en renforce dès lors la crédibilité. M. Mehlis a également souligné l'importance de garantir la protection des membres de la Commission, expliquant que le niveau de risque auquel elle est exposée s'est accru, particulièrement depuis la publication du rapport.

Les conclusions de ce rapport ont été vivement critiquées par le représentant de la Syrie, qui a affirmé au Conseil qu'elles avaient été influencées par le climat politique qui a régné au Liban après l'assassinat. Il s'est dès lors félicité d'apprendre que M. Mehlis jugeait nécessaire de poursuivre l'enquête, s'interrogeant par ailleurs sur les motivations des États souhaitant passer directement à l'adoption de résolutions menaçantes ou à un jugement. Il a enfin tenu à souligner que la Syrie avait coopéré sincèrement avec la Commission d'enquête et continuerait à le faire, se demandant dès lors pourquoi la Commission avait jugé bon de pointer du doigt des personnalités syriennes avant même la fin de l'enquête.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante créée par la résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité (S/2005/662)

Dans ce rapport, la Commission d'enquête internationale indépendante -chargée par le Conseil de sécurité d'aider les autorités libanaises à enquêter sur tous les aspects de l'assassinat de l'ex-Premier Ministre libanais Rafik Hariri- présente les principaux axes de l'enquête menée par la Commission, et les observations et conclusions qu'elle a formulées à l'attention du Conseil de sécurité. Le rapport indique également les questions sur lesquelles il serait utile de poursuivre éventuellement les recherches.

De l'avis de la Commission, l'assassinat du 14 février 2005, qui a coûté la vie à Rafik Hariri et à 22 autres personnes, a été perpétré par un groupe disposant d'une vaste organisation et de ressources et de moyens considérables, notant que la préparation du crime a duré plusieurs mois, et que les horaires et les déplacements de M. Rafik Hariri avaient été repérés et les itinéraires de son convoi relevés en détail. La Commission remarque également qu'un faisceau de preuves convergentes indique que des Libanais et des Syriens ont été impliqués dans l'attentat terroriste. Rappelant qu'il est notoire que les Services de renseignement militaires syriens étaient omniprésents -jusqu'à une date récente- au Liban et qu'ils étaient en charge de nommer les hauts responsables libanais de la sécurité, la Commission juge difficile d'imaginer un scénario tel qu'un complot d'assassinat aussi complexe aurait été ourdi à leur insu, compte tenu du fait que les institutions et la société libanaises avaient été infiltrées par les services de renseignement syrien et libanais travaillant en tandem.

La Commission conclut par ailleurs que l'enquête en cours devrait être poursuivie par les autorités libanaises de justice et de police compétentes, qui ont prouvé au cours des recherches qu'elles étaient en mesure d'avancer, voire de prendre l'initiative, de façon efficace et professionnelle, si elles jouissaient de l'aide et du soutien de la communauté internationale. Parallèlement, les autorités libanaises devraient s'intéresser à toutes les ramifications de l'affaire, notamment les opérations bancaires, estime la Commission. Elle juge également indispensable que la communauté internationale fasse un effort soutenu pour créer une plateforme d'aide et de coopération avec les autorités libanaises en matière de sécurité et de justice.

Déclarations

M. DETLEV MEHLIS, Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante, n'a pas souhaité rappeler les grandes lignes de son rapport. Il a signalé que son équipe, qui était composée de 30 enquêteurs provenant de 17 États Membres de l'ONU, a interrogé plus de 400 témoins et suspects et parcouru près de 60 000 documents en 130 jours. M. Mehlis a indiqué qu'il avait attaché une attention particulière à garantir un certain équilibre géographique au sein de la Commission d'enquête, afin d'accroître la crédibilité de cette dernière. Une enquête aussi complexe peut cependant nécessiter des mois, voire des années, afin de pouvoir couvrir avec certitude l'ensemble des aspects de l'enquête et de préparer les poursuites judiciaires, a-t-il indiqué. Expliquant que le mandat de la Commission avait été prorogé jusqu'au 15 décembre, il a précisé que la Commission maintiendrait le même niveau de coopération avec les autorités libanaises, qui ont fait preuve d'une compétence et d'un professionnalisme croissants au fil de l'enquête. Grâce à l'appui et le ferme engagement des autorités libanaises, la Commission a eu la possibilité de travailler conjointement, comme l'avait envisagé le Conseil de sécurité, a-t-il signalé.

L'extension du mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante constitue également une nouvelle occasion pour les autorités syriennes de faire preuve de davantage de coopération, et de mettre en avant toutes les pièces à conviction pertinentes concernant l'assassinat, a estimé M. Mehlis. À cet égard, il a suggéré que les autorités syriennes mènent leur propre enquête sur l'assassinat de M. Hariri de manière ouverte et transparente, expliquant que cela permettrait à la Commission d'enquête internationale indépendante de « boucher les trous » et d'avoir dès lors une meilleure vue d'ensemble à l'égard des organisateurs et des perpétrateurs de l'acte terroriste du 14 février. Rappelant qu'il était

responsable de la sécurité de son équipe, M. Mehlis a estimé que dans la mesure où le mandat de la Commission serait prorogé jusqu'au 15 décembre, la protection des membres de la Commission d'enquête devrait constituer une priorité. Saluant la contribution des forces de sécurité libanaises à la protection de l'équipe depuis son arrivée au Liban, il a néanmoins indiqué que le niveau de risque auquel elle est exposée s'est accru, particulièrement depuis la publication du rapport. Le Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante a enfin signalé qu'une fois l'enquête terminée, il appartiendrait aux autorités libanaises de déterminer la nature et le lieu de tout mécanisme judiciaire à mettre en place, expliquant qu'entre-temps, les autorités judiciaires et de la sécurité libanaises bénéficieraient de tout l'appui juridique et technique que la communauté internationale peut leur apporter, tant par voie bilatérale qu'au sein du système des Nations Unies.

M. BOUTROS ASSAKER, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et des émigrants du Liban, a salué le travail « important » de la Commission d'enquête internationale indépendante. Le rapport, a-t-il dit, constitue une base solide qui contribuera à achever l'enquête, en révélant tous les aspects de l'acte terroriste auquel a succombé l'ancien Premier Ministre, et en rétablissant la justice par le châtement des assassins quelle que soit leur identité. Il a donc salué la prorogation du mandat de la Commission jusqu'au 15 décembre et promis la coopération continue du Liban. M. Assaker s'est dit heureux des conclusions du rapport qui reconnaissent le rôle joué par les institutions judiciaires et de sécurité libanaises. Le renforcement de ces institutions est une étape cruciale du processus de réforme entrepris par l'actuel Gouvernement, a-t-il confirmé. Le Liban, a-t-il poursuivi, appelle toutes les parties concernées à coopérer sincèrement et efficacement avec la Commission d'enquête.

La révélation de la vérité absolue et le châtement des assassins répondent aux aspirations de tout le peuple libanais, a encore affirmé le Secrétaire général. Dans le même temps, a-t-il poursuivi, le Gouvernement libanais estime qu'en révélant la vérité et en punissant les assassins, la stabilité et la sécurité du Liban et de l'ensemble de la région ne peuvent qu'être renforcées. M. Assaker a remercié, en conclusion, tous les États frères et amis qui ont apporté et continuent d'apporter leur appui à son pays qui traverse une phase critique. Il a aussi remercié le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'ONU pour le suivi des travaux de Commission d'enquête et leur intérêt pour la situation au Liban.

M. FAYSSAL MEKIDAD (République arabe syrienne) a promis d'emblée la réalité et la vérité telles qu'elles sont vécues par le peuple syrien. Le crime odieux qui a coûté la vie à l'ancien Premier Ministre visait l'unité et la stabilité du Liban mais aussi le sacrifice auquel a consenti la Syrie pour la cause du Liban, a-t-il affirmé, en introduction à sa déclaration. Dès qu'elle a appris ce crime, a-t-il aussi affirmé, la Syrie a trouvé impérieux de rechercher les coupables de cet acte qui a provoqué l'escalade des tensions dans la région. Ce crime, a accusé le représentant, a été utilisé, de façon méprisable, pour étayer fallacieusement les accusations contre la Syrie. Le Liban et la Syrie, deux pays arabes indépendants, entretiennent des liens étroits et de sang depuis très longtemps, a-t-il voulu rappeler. Seule la Syrie, a-t-il estimé, pouvait venir en aide au Liban lorsque la guerre a éclaté en 1975. La guerre civile n'aurait pu s'achever sans les énormes sacrifices auxquels la Syrie a consentis. La sécurité, la stabilité et l'indépendance du Liban ont toujours été au premier rang des préoccupations de la Syrie qui a coopéré avec tous les Libanais, y compris l'ancien Premier Ministre, a ajouté le représentant, en rappelant que ce dernier a d'ailleurs manifesté, à plusieurs reprises, sa reconnaissance à la Syrie. Ce crime détestable va à l'encontre des principes et des intérêts syriens, a-t-il dit, avant de commenter le rapport de la Commission d'enquête.

Le représentant a jugé que ces conclusions ont été influencées par le climat politique qui a régné au Liban après l'assassinat de l'ancien Premier Ministre. Le rapport parle de la structure des relations entre la Syrie et le Liban et, de manière regrettable, émet des hypothèses sur une implication systématique de la Syrie dans l'assassinat de l'ancien Premier Ministre. Dans de telles conditions, ce type d'accusations pourraient être portées contre n'importe quel service de sécurité opérant dans un territoire sur lequel des actes terroristes sont commis. En outre, le rapport se repose sur le témoignage de personnalités connues pour leur opposition à la Syrie tout en exprimant systématiquement des doutes sur les témoignages des officiers syriens. De plus, un témoin cité par le rapport a déjà été identifié comme escroc et faussaire, a fait observer le représentant, avant de déplorer que la Commission d'enquête accuse la Syrie avant la fin de l'enquête.

Le représentant s'est donc dit heureux d'apprendre que le Chef de la Commission juge nécessaire la poursuite de l'enquête, a-t-il souligné, qui a des dimensions multiples et internationales. Il faut donc s'interroger, a-t-il dit, sur les véritables objectifs que se fixent ceux qui veulent passer à l'adoption de résolutions menaçantes ou à un jugement. Leurs objectifs, a estimé le représentant syrien, n'ont rien à voir avec la recherche de la vérité qui doit, en fin de compte, rester l'objectif majeur. Le rapport, a-t-il encore relevé, accuse la Syrie de ne pas avoir suffisamment coopéré avec la Commission. C'est là une accusation parfaitement infondée, s'est-il écrié, avant de rappeler le nombre de lettres que son Gouvernement a adressées au Chef de la Commission et la rencontre de ce dernier avec un représentant syrien à Genève avant le 12 septembre, date à laquelle a été conclu, à Damas, un accord sur la procédure à suivre. Critiquant la manière dont les faits sont relatés dans le rapport, le représentant a, en outre, accusé les membres de la Commission d'avoir sciemment orchestré des fuites dans la presse.

La Syrie, a-t-il affirmé, a coopéré sincèrement avec la Commission d'enquête parce qu'elle est attachée à la légalité internationale et à la vérité. Elle poursuivra sa coopération et offrira à la Commission toutes les informations qui pourraient l'aider à conclure son enquête avec succès. La Syrie est innocente de ce crime et elle est prête à traduire en justice tous ceux qui pourraient y être impliqués, a-t-il déclaré, en paraphrasant son Président qui a aussi fait remarquer que son pays est la première victime de ce crime. La Syrie, a insisté son représentant, entretenait des relations de coopération et de respect avec Rafik Hariri qui l'a lui-même reconnu. Il s'est donc, une nouvelle fois, demandé pourquoi la Commission a jugé bon de pointer du doigt des personnalités syriennes avant même la fin de l'enquête. Il a demandé au Conseil de tenir compte de ses observations dans les délibérations qu'il aura par la suite. Le Liban a besoin de calme et de sécurité et, en aucun cas, d'une nouvelle déstabilisation. La stabilité du Liban est au cœur de la stratégie syrienne dans la région, a assuré le représentant en conclusion.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel